

Violence lors de manifestations sportives en Suisse

Appréciation des mesures prises à l'encontre de ce phénomène

L'essentiel en bref...

En 2007, une nouvelle loi contre la violence lors des manifestations sportives est entrée en vigueur. Dans cet article, nous nous interrogeons sur la suffisance et l'adéquation de cette loi ainsi que d'autres mesures liées à ce problème.

1. INTRODUCTION

Dès la fin des années 90, les actes de violence au cours des manifestations sportives ont pris des proportions de plus en plus importantes. Même si la Suisse avait déjà ratifié la Convention européenne sur la violence lors des manifestations sportives (RS 0.415.3), c'est seulement suite à cette augmentation des actes de violence ainsi que dans le cadre de l'organisation de l'EURO 2008 et du Championnat du monde de hockey sur glace en 2009 que des mesures ont été prises et introduites dans la législation. Cette étude a pour objectifs d'évaluer l'efficacité et l'utilité de ces nouveaux instruments. Nous souhaitons répondre aux questions suivantes :

- Les mesures sont-elles suffisantes et adaptées pour faire face à ce problème ?
- Sont-elles équilibrées sur le plan de la répression et de la prévention ?
- La collaboration entre les parties impliquées fonctionne-t-elle ?

2. LA SITUATION EN SUISSE

2.1 LÉGISLATION

LMSI et Concordat

Les mesures contre la violence lors des manifestations sportives ont été introduites dans la Loi instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI, RS 120), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Il s'agit de six mesures préventives administratives : l'enregistrement de personnes ayant commis des actes de violence dans un système d'information électronique nommé HOOGAN (art. 24a), l'interdiction de périmètre (art. 24b), l'interdiction de se rendre dans un pays donné (art. 24c), l'obligation de se présenter à la police (art. 24d), la garde à vue (art. 24e) et la saisie ainsi que le séquestre et la confiscation du matériel de propagande (art. 13a). Une mesure est appliquée lorsque celle qui précède, moins sévère, n'a pas eu d'effets sur le comportement violent de la personne en question (système de cascade).

Le Parlement avait limité la durée de validité de ces mesures jusqu'à fin 2009 car l'exécution des articles 24b, 24d et 24e sont de la compétence des cantons. Depuis, le Concordat instituant des mesures contre la violence au cours des manifestations sportives règle les mesures.

Interdiction de stade et règlements des associations sportives

La mauvaise conduite des supporters peut également être punie par une interdiction de stade, pouvant atteindre deux ans au maximum. Lorsque le comportement fautif est particulièrement grave, l'interdiction de stade

peut être prolongée. La Conférence des Directrices et Directeurs des Départements Cantonaux de Justice et Police (CCDJP) envisage une harmonisation des interdictions prononcées, afin qu'elles soient valables directement dans tout le pays et pour tous les sports (VBS, 2010).

2.2 MESURES PRÉVENTIVES

La nouvelle législation est accompagnée d'un nombre de mesures préventives qui concernent l'identification des casseurs et la gestion des stades et des supporters. Quelques-unes ont déjà été mises en place, d'autres devraient l'être bientôt, et une partie de ces mesures, parfois très contestées, ne seront peut-être jamais appliquées.

Mesures d'identification

L'identification des auteurs d'actes de violence est cruciale. Il existe plusieurs méthodes : la surveillance vidéo, l'engagement d'agents de police spécialisés en matière de hooliganisme (*spotters*), la carte de supporter (*fancard*) ou internet. La première constitue un bon moyen d'enregistrer les actes commis mais connaît ses limites en dehors des stades et lorsque les personnes s'encagoulent. Les *spotters* connaissent la plupart des supporters à risque de leur canton et sont également connus par ces derniers. Ils cherchent le contact afin de casser l'anonymat et de prévenir les actes de violence (Platzer, 2004). L'introduction de la *fancard* est prévue pour la saison 2011/2012. La question de savoir si chaque visiteur du match ou si seuls les supporters en déplacement doivent en posséder une se pose encore (Fedpol, 2009; Tagblatt, 2009). Puisque ces derniers sont souvent responsables des débordements, il est envisageable qu'ils puissent seulement se rendre au stade avec un billet combiné. Cela signifie qu'ils doivent prendre un transport officiellement organisé qui les mène directement dans le secteur visiteur du stade (NZZ, 2009). Finalement, certains cantons utilisent internet pour publier des photos des auteurs d'actes de violence afin que les personnes concernées se dénoncent d'elles-mêmes ou alors que des tiers transmettent des informations à la police.

Mesures concernant la sécurité des stades

Dans les stades de football et de hockey sur glace, les groupes de supporters sont majoritairement séparés les uns des autres par des grilles et les virages offrent en général des places debout. Cependant, pour les matches internationaux, ces secteurs doivent être

équipés de sièges ou rester fermés. La CCDJP veut suivre le standard international et préconise que « les stades [soient] équipés exclusivement de places assises » (Fedpol, 2009). Les engins pyrotechniques sont interdits dans les stades suisses et une politique de tolérance zéro est visée. Néanmoins, les incidents avec ces fumigènes dangereux sont fréquents. Cela peut s'expliquer par le fait que la fouille des spectateurs à l'entrée des stades s'avère difficile et délicate. En outre, selon un jugement du tribunal d'arrondissement de Saint-Gall en juin 2010, le simple port d'engins pyrotechniques dans le stade n'est pas punissable. La personne se rend seulement coupable au moment où elle les allume.

Interdiction de l'alcool

L'interdiction de vendre des boissons alcoolisées est actuellement du ressort des organisateurs. Or, la Swiss Football League et la National League (hockey sur glace) donnent des directives en faveur d'une vente de boissons non alcoolisées. La « Table ronde sur la lutte contre la violence dans le sport¹ » vise, pour sa part, l'interdiction de la vente de boissons ayant une teneur en alcool supérieure à 3% ainsi qu'une réglementation des prix. De plus, elle conseille une interdiction générale lors des matches à haut risque dans le secteur des supporters en déplacement et recommande aussi l'interdiction de stade aux personnes fortement alcoolisées (Fedpol, 2009; VBS, 2010).

2.3 COACHING DES SUPPORTERS

L'encadrement actif des supporters est vu comme un élément clé de la prévention. Trois différentes approches sont distinguées : le coaching par les clubs, les initiatives de supporters et le coaching socioprofessionnel.

Coaching par les clubs

Les clubs sportifs désignent des personnes chargées de maintenir le contact avec le milieu des supporters. En tant qu'interface entre les supporters et le club, ces interlocuteurs sont présents pendant des matches et joignables lors de problèmes. Ils organisent également des meetings avec les représentants des différents *fanclubs*, où les projets sont élaborés et les informations de la direction du club transmises (Elsener, 2008).

¹ Cette Table a été lancée par l'ancien Conseiller fédéral Samuel Schmid après les débordements du 13 mai 2006. Elle rassemble des représentants de fédérations sportives, de la Confédération et des cantons.

Initiatives de supporters

Le coaching des supporters par les supporters consiste en des initiatives prises par ceux-ci. Ils abordent des sujets tels que la violence, le racisme ou la consommation d'alcool. L'association « Ensemble contre le racisme », fondée en 1996 et première initiative en Suisse, voulait montrer aux adolescents une perspective alternative à l'extrémisme de droite. Elle a organisé des débats publics, publié des articles dans les journaux des stades et a sponsorisé, pendant toute une saison, les maillots des Young Boys bernois. Les dernières initiatives en date sont le Comité de soutien au référendum contre la révision de la LMSI ainsi que la création du site *fansicht.ch*, qui traite des questions juridiques relatives aux spectateurs et aux supporters (Lehmann & Zimmermann, 2008; Conseil fédéral, 2008).

Coaching socioprofessionnel

Le coaching socioprofessionnel, ou *fancoaching*, a d'abord été mis sur pied à Zurich en 2001, mais a été abandonné suite à des problèmes financiers en 2005. Les buts poursuivis étaient la désescalade de la violence, du racisme, du sexisme ainsi que la mise en place d'une culture de supportérisme positif. Les supporters pouvaient chercher des conseils et de l'aide auprès des spécialistes, les *fancoaches*, pour surmonter leurs difficultés privées. Ce projet pilote a obtenu de bons résultats et a ainsi ouvert le chemin à d'autres travaux sociopédagogiques, comme à Bâle (2003), à Berne (2007), à Lucerne (2007) et de nouveau à Zürich (2008). L'association *Fancoaching Suisse* (FaCH), fondée en 2005, coordonne aujourd'hui les projets d'encadrement des supporters en Suisse et fixe les standards de qualité.

2.4 COÛTS

L'intervention des forces de l'ordre et les dégâts matériels peuvent engendrer des coûts s'élevant à des centaines de milliers de francs par match. La répartition de ces frais n'est pas claire et fait l'objet de diverses discussions. En principe, les exploitants de stades et les clubs sont responsables de la sécurité à l'intérieur de leurs bâtiments (Platzer, 2004). En 2009, le Tribunal Fédéral (TF) a examiné la question de la facturation des frais d'interventions de la police (ATF 135 I 130). Il s'agissait d'un recours de deux clubs sportifs à l'encontre d'un arrêté neuchâtelois fixant la participation des organisateurs entre 60% et 80% du coût effectif des frais engagés. Les clubs se sont plaints

d'atteinte à leur liberté économique ainsi qu'aux principes d'encouragement du sport, d'égalité et de légalité. Le TF a rejeté le recours et, de fait, a indiqué une directive possible concernant la répartition des coûts. En 2010, la CCDJP et l'Association Suisse de Football (ASF) ont proposé une convention qui règle entre autres la participation des clubs aux coûts de sécurité des pouvoirs publics. Les frais sont répartis selon le risque du match et les prestations fournies par l'organisateur.

3. APPRÉCIATION DES MESURES SUISSES

3.1 MÉTHODOLOGIE

Les mesures suisses ont été évaluées par un sondage auprès des différentes parties impliquées dans la problématique. Ce sondage a été élaboré à l'aide de connaissances acquises lors d'entretiens exploratoires avec des juristes, des policiers et des responsables de sécurité. Nous avons posé des questions relatives à la législation, aux mesures préventives, au travail de la police, à la responsabilité des clubs et au travail socioprofessionnel. Les réponses ont été formulées de manière fermée, inspirées de l'échelle de Likert (2007) : *Pas d'accord*, *Plutôt pas d'accord*, *Plutôt d'accord*, *D'accord* et *Sans avis*. Le questionnaire a été envoyé par email (en format PDF interactif) par le Directeur de l'Observatoire suisse du hooliganisme à chaque corps de police cantonale, aux membres de la CCDJP, aux responsables de sécurité de chaque club de première et deuxième ligue de football et de hockey sur glace et aux *fancoaches*. En raison d'une absence de réaction, les personnes concernées ont reçu une relance qui les a menées, cette fois, à répondre. Les réponses ont ensuite été quantifiées en scores numériques et les moyennes des groupes respectifs ont été calculées.

3.2 RÉSULTATS

Taux de participation

Environ 130 personnes ont reçu le questionnaire. 69 ont répondu, ce qui représente un taux de participation de 52%. Le sondage a été renvoyé par 52 hommes (75.4%) et 17 femmes (24.6%); 66.7% vivent en Suisse alémanique, 29.0% en Romandie et 4.3% au Tessin. Nous avons été agréablement surpris par la réaction des *fancoaches* (n=4, 80.0%), des policiers (n=32, 66.7%) et des responsables de sécurité (n=26, 54.2%) mais quelque peu

étonnés par la faible participation des politiciens (n=7, 21.9%). En effet, bien que nous comprenions que ces derniers soient très occupés, nous pensions que leur taux de participation serait plus élevé puisque ce sujet les concerne au plus haut point et qu'il s'agit de la première étude de ce genre en Suisse. Notons que certains nous ont orientés vers la police cantonale compétente.

Le nombre de réponses et la distribution des données ne permettent pas d'effectuer des analyses statistiques avancées valides. Néanmoins, nous pouvons montrer des tendances et des variations entre les différents groupes d'institutions et les régions. En conséquence, il s'agit d'un panorama et d'un

descriptif des opinions subjectives de certains acteurs impliqués dans la violence lors des manifestations sportives et non d'une évaluation quantitative valide des mesures.

Législation

La majorité des personnes interrogées pensent que la législation est plutôt indulgente, pas suffisamment appliquée et qu'il faudrait augmenter la durée de l'interdiction de périmètre. Par contre, l'abolition du système de cascade n'est pas souhaitée (toutes les réponses sont résumées dans le tableau 1). Du côté des *fancoaches*, on observe un fort rejet d'une législation dure.

Tableau 1 : Moyenne des réponses données par les interviewés

<i>0 = pas d'accord, 1 = plutôt pas d'accord</i>	Politique	Police	Club	Fan-
La LMSI / le concordat est trop indulgent(e)	1.8	1.9	2.2	0.0
La LMSI / le concordat n'est pas suffisamment appliqué(e)	2.3	2.4	2.4	0.0
Il faudrait prolonger la durée de l'interdiction de périmètre	1.7	2.2	2.6	0.0
Il faudrait abolir le système de cascade	1.0	1.7	0.9	0.0
Il est sensé d'introduire la <i>fancard</i>	2.4	1.9	0.9	0.0
Il est sensé d'interdire l'alcool	2.3	2.7	1.7	0.3
Il est sensé d'abolir les places debout	2.0	2.0	1.2	0.1
Il est sensé de publier des photos dans les medias	2.9	2.7	2.4	0.3
L'intervention policière est adaptée	2.0	2.4	2.1	0.5
L'intervention policière devrait être plus répressive	1.7	2.1	1.9	0.0
Les <i>spotters</i> sont pertinentes pour identifier les supporters à risque	2.3	2.8	2.8	1.8
Les <i>spotters</i> permettent d'établir une relation de confiance avec les supporters	1.5	2.3	2.2	1.0
Les clubs font assez de leur côté pour endiguer la violence de leurs stades	0.6	0.7	1.5	2.5
Les clubs collaborent suffisamment avec la police	1.3	1.5	2.5	2.5
Les clubs devraient payer une partie des coûts liés à l'intervention policière	3.0	2.5	0.9	1.0
A hauteur de quel pourcentage ?	59%	61%	34%	20%
Le <i>fancoaching</i> est suffisamment développé en Suisse	1.3	1.2	1.4	3.0
Le <i>fancoaching</i> est efficace	1.4	0.9	0.8	0.3
Le <i>fancoaching</i> est en équilibre avec les autres mesures	1.3	1.0	1.1	0.0
Le <i>fancoaching</i> est pris au sérieux par les différents acteurs concernés	1.6	1.4	1.7	0.8

Mesures préventives

Dans le questionnaire, nous avons abordé trois mesures pratiques dont l'introduction est en cours de discussion sur le plan national. Il s'agit de la *fancard*, de l'interdiction de la vente et de la consommation des boissons alcoolisées ainsi que de l'abolition des places debout dans les stades. Le milieu politique et les policiers sont favorables à ces moyens, les responsables de sécurité et les *fancoaches* ne le sont pas. Pour

ces derniers, la *fancard* est perçue comme un fichage et ne résout pas les problèmes. En outre, ils soulignent la problématique de l'harmonisation avec des systèmes déjà existants. D'autres personnes pensent que la *fancard* serait efficace uniquement en liaison avec des places assises numérotées. La question de l'abolition des places debout se pose alors. En effet, les personnes assises sont plus faciles à contrôler et créent moins de mouvements.

C'est la raison pour laquelle les clubs et les supporters ont peur de perdre une certaine atmosphère dans les stades et de ne plus pouvoir vivre le supportérisme de la même façon qu'avant. Les préconisateurs de cette solution, à savoir les politiciens et les policiers, ne prennent pas en compte cet argument. Ceux-ci font référence à l'Angleterre qui a aboli avec succès les places debout.

La publication de photos de casseurs non-identifiés est – si la proportionnalité est garantie – admise par la majeure partie des personnes interrogées. Les *fancoaches* sont, pour leur part, contre cette mesure. Les avis divergent également en matière d'interdiction de vente et de consommation des boissons alcoolisées. Les autorités publiques souhaitent soit une interdiction générale, au moins pour les matches à risque, soit la vente de bière légère. Les responsables de sécurité sont plutôt sceptiques et les *fancoaches* contre cette mesure. Premièrement, la consommation de bière fait partie intégrante du spectacle sportif et la vente d'alcool est donc une affaire lucrative. En outre, un tiers des clubs de football et deux tiers de ceux de hockey sur glace sont sponsorisés par un producteur d'alcool. Deuxièmement, les opposants doutent des effets espérés. Ils craignent que les spectateurs consomment beaucoup plus avant et après le match en moins de temps.

Intervention policière

Selon les interviewés, l'intervention policière est plutôt adaptée à la situation. Ils apprécient globalement le travail et la présence de la police mais trouvent qu'elle pourrait réagir de manière plus répressive aux débordements. Autrement dit, intervenir plus tôt et séparer de manière conséquente les supporters. Nos données montrent également que les *spotters* sont un moyen pertinent pour identifier des supporters à risque. Cependant, les *fancoaches* et une partie des politiciens doutent de l'établissement d'une relation de confiance entre *spotters* et supporters.

Engagement des clubs et répartition des frais

L'échange d'informations et la collaboration entre les clubs et les autorités publiques se sont améliorés depuis 2007. Néanmoins, ces derniers pensent que les clubs ne collaborent toujours pas assez et qu'ils ne prennent pas assez de mesures pour endiguer la violence dans leurs stades. Ils approuvent l'idée d'astreindre les clubs à payer une partie des frais sécuritaires, à savoir à hauteur d'environ 60%. Les responsables de sécurité et les *fancoaches* ont

un autre avis et évoquent les capacités financières des clubs qui ne permettent pas de supporter les frais liés aux interventions policières, et ce d'autant moins à hauteur de 80% comme le Tribunal fédéral l'a agréé. Ils proposent une participation entre 20 et 34%.

Travail socio-préventif

A l'heure actuelle, il existe seulement cinq projets d'encadrement socioprofessionnel des supporters en Suisse alémanique et aucun en Suisse latine. Nos données montrent qu'ils ne sont ni assez développés, ni efficaces, pas en équilibre avec les autres mesures et pas pris en sérieux par les différents acteurs impliqués dans la problématique. Les réponses des *fancoaches* sont particulièrement intéressantes. Ils pensent que le *fancoaching* est suffisamment développé mais qu'il n'est pas efficace. En d'autres termes, l'infrastructure est établie mais le travail n'atteint pas son but.

3.3 DISCUSSION

Législation

Malgré un durcissement de la législation, la violence dans et autour des stades n'a pas pu être endiguée. Ce printemps, la situation dans les stades de foot en Suisse a même empiré par rapport à l'année passée (NZZ, 2011). Pour quelques interlocuteurs, le problème n'est pas dû à la sévérité des peines mais à la lenteur de l'appareil judiciaire. Ceci est confirmé par Lösel et al. (2001, p. 155) dans leur rapport sur le hooliganisme en Allemagne. C'est moins la sévérité des sanctions que le risque d'être déniché, la rapidité de la procédure et la réaction négative du milieu social qui fait peur aux supporters. Ainsi, il faudrait traiter les contrevenants le plus vite possible et faire en sorte que des parties de leur entourage privé et professionnel en aient connaissance. Quant aux acteurs mineurs, il faudrait que leurs parents soient avertis dans une conversation personnelle, puisqu'il est rare qu'ils aient connaissance des infractions commises par leurs enfants.

Mesures préventives

L'identification des casseurs pose un grand problème et interpelle nos répondants. Il s'agit de l'étape la plus importante dans la procédure et en même temps de la plus délicate. Si une personne agit dans la masse, il s'avère difficile de l'identifier et de prouver l'acte répréhensible. Nous pensons qu'il faudrait, pendant une saison, abolir les places debout et introduire la *fancard* pour les supporters en déplacement, puisque ce sont finalement eux

produisant le plus de dégâts. Après la période d'essai, une évaluation devrait être faite pour finalement prendre une décision. Bien que certains pays voisins montrent que ces mesures sont efficaces, il faut les tester en Suisse. Les stades anglais, par exemple, ne sont pas seulement devenus plus sûrs grâce à ces mesures. Le succès doit aussi être attribué au fait que les spectateurs ne sont plus les mêmes à cause, entre autres, des prix d'entrée exorbitants.

Par rapport à l'interdiction de vente et de consommation des boissons alcoolisées dans les stades, une étude de Boyes et Faith (1993) a observé un phénomène de « substitution intertemporelle ». Les spectateurs augmentent leur consommation d'alcool immédiatement avant et après le match, engendrant potentiellement plus de dommages qu'une consommation continue pendant le match. De plus, si l'alcool est vendu à proximité du stade, les supporters peuvent en acheter pendant la pause et en consommer rapidement une grande quantité. Par conséquent, une interdiction générale devrait être valable non seulement dans le stade (y compris les secteurs VIP), mais aussi dans ses alentours. En outre, elle devrait être accompagnée d'une interdiction d'accès au stade pour toute personne fortement alcoolisée. Si la bière était tout de même vendue, il faudrait qu'elle soit légère (teneur d'alcool inférieur à 3%) et débitée dans des gobelets de deux décilitres. Il est également conseillé de vendre les boissons non alcoolisées sensiblement moins chères que les alcoolisées.

Intervention policière

Bien que les *spotters* n'entretiennent pas la même relation de confiance avec les supporters que les *fancoaches*, ils arrivent – en collaboration avec les responsables de sécurité – à déceler les agissements prévus par les casseurs et à intervenir avant l'escalade. Si un incident ne peut pas être empêché, ils peuvent rapidement alarmer leurs collègues en uniforme. En plus, ils sont de bons interlocuteurs et représentants de l'autorité publique auprès des supporters modérés.

Engagement des clubs et répartition des frais

Les clubs ne sont pas directement responsables des actes commis à l'extérieur des stades. Cependant, nous croyons qu'en tant qu'institutions ayant une grande influence sur la société, ils ont le devoir de participer à la suppression de la violence. Autrement dit, ils ne peuvent pas tolérer de comportements répréhensibles au sein de leurs stades ainsi

qu'aux cours des déplacements des supporters et doivent participer aux coûts de sécurité des pouvoirs publics. Utiliser une clé de répartition, comme proposé dans la convention concernant la sécurité dans les stades de la CCJDP et l'ASF, est préférable à un taux fixe. Ainsi, il est possible de prendre en compte la capacité financière du club et son importance au niveau social pour la région.

Travail socio-préventif

A ce jour, le *fancoaching* n'a pas obtenu l'attention et le soutien nécessaires, n'est pas pris au sérieux par les autres institutions et n'obtient pas la même considération que les autres mesures. Comme le démontrent les exemples de l'Allemagne et de la Belgique (Comeron & Kellens, 2000 ; Mignon, 2010), le travail socioprofessionnel s'avère seulement efficace lorsqu'il est dispensé dans un contexte de prévention intégrée. La collaboration positive entre les différentes parties impliquées est essentielle pour une politique de prévention. Selon nous, l'intervention socioéducative devrait se focaliser principalement sur les adolescents (13 à 14 ans) qui commencent à fréquenter les stades. Ils doivent être accompagnés à tous les matches, sensibilisés à la violence et soutenus dans leurs problèmes privés dans la mesure du possible. En outre, il faudrait que des supporters – de préférence des anciens hooligans – participent à de tels projets. En effet, ceux-ci ont un meilleur accès au milieu et peuvent témoigner de leur propre vécu.

4. CONCLUSION

Parmi les personnes que nous avons interrogées, il existe une grande divergence de point de vue quant aux mesures contre la violence lors des manifestations sportives. Les autorités publiques trouvent les mesures législatives trop indulgentes et insuffisamment appliquées. Ils souhaitent l'introduction de la *fancaud*, l'interdiction de l'alcool et l'abolition des places debout. Quant aux *fancoaches*, ils désapprouvent les mesures préventives susmentionnées et estiment que la loi est trop sévère. Enfin, les responsables de sécurité se situent entre les deux groupes. Ils trouvent que la législation est trop indulgente et sont plutôt contre la *fancaud* et l'abolition des places debout. Ils restent indécis face à l'interdiction de l'alcool dans les stades.

En général, il semble que le plus important soit la rapidité de la réaction face à la violence. Il faudrait instaurer des procédures accélérées

vastes qui permettent de rendre justice rapidement après les faits. Afin de pouvoir identifier les casseurs plus facilement, il faudrait – ne serait-ce que pour une période d’essai – introduire la *fancard* au moins pour les supporters en déplacement et abolir les places debout.

La répression et la prévention ne sont clairement pas en équilibre. Notre sondage montre que le *fancoaching* socioprofessionnel n’est pas suffisamment développé, qu’il n’est pas efficace et pas pris au sérieux. Il est vrai que les dépenses sont plus importantes lorsqu’il s’agit de sécurité et d’intervention policière que pour des projets à but préventif. Il faut que le *fancoaching* soit soutenu par la politique afin qu’il puisse s’établir et devenir un partenaire sérieux.

Enfin, la collaboration entre la police et les clubs s’est améliorée depuis l’entrée en vigueur de la LMSI et la mise en place des *spotters*. Néanmoins, la tension entre les différents acteurs qui défendent chacun leurs

intérêts (sportifs, financiers, sécuritaires, politiques, etc.) est encore trop grande. Selon notre opinion, les autorités publiques devraient avoir plus confiance en la réussite des projets socioprofessionnels. Les responsables de ces derniers doivent admettre que, seule, la prévention n’est pas suffisante et que des mesures contraignantes sont nécessaires. De leur côté, les clubs doivent réaliser l’importance de leur rôle dans la société, prendre plus de responsabilités et ne pas se contenter des succès sportifs et économiques. Les supporters doivent être perçus comme des acteurs légitimes et pas uniquement comme des masses dangereuses et irrationnelles. Inversement, les associations de supporters doivent, pour leur part, responsabiliser leurs membres et ne pas accepter que l’un d’entre eux transgresse les limites. Ils devraient également accepter que des mesures préventives comme l’interdiction de la vente d’alcool ou l’introduction de la *fancard*, soient mises en place pour le bien de la collectivité.

RÉFÉRENCES

Boyes, W. J., & Faith, R. L. (1993). Temporal regulation and intertemporal substitution: The effect of banning alcohol at college football games. *Public Choice* (77), 595-609.

Comeron, M., & Kellens, G. (2000). *Hooliganisme : dix ans de fan coaching*. Consulté le 10 juin 2011 : <http://www.crim.umontreal.ca/cours/cr1600/revue/Kellens.pdf>

Elsener, S. (2008). Möglichkeiten der Vereins-Fanarbeit. Dans D. Zimmermann, & A. Lehmann, *Les supporters et leur encadrement en Suisse* (pp. 75-77). Macolin: OFSPO. Conseil fédéral. (2008). *Violence lors de manifestations sportives, Mesures de prévention*. Berne.

Fedpol. (2009). *Concept pour une politique de prévention de la violence dans le sport - Projet*. Berne.

Lehmann, A., & Zimmermann, D. (2008). Encadrement des supporters en Suisse - état des lieux. Dans D. Zimmermann, & A. Lehmann, *Les supporters et leur encadrement en Suisse* (pp. 71-74). Macolin: OFSPO.

Likert, R. (2007). The Method of Constructing an Attitude Scale. Dans G. M. Maranell, *Scaling: A Sourcebook for Behavioral Scientists* (pp. 233-243). New Brunswick, N.J.: Aldine Transaction.

Lösel, F., Bliesener, T., Fischer, T., & Pabst, M. (2001). *Hooliganismus in Deutschland: Ursachen, Entwicklung, Prävention und Intervention*. Berlin: Bundesministerium des Innern.

Mignon, P. (2010). Pour une désescalade des réponses sécuritaires dans le football – un modèle pour les questions de sécurité urbaine. Consulté le 10 juin 2011 : <http://www.tnova.fr/sites/default/files/260-sportscu.pdf>

NZZ. (2009). *Nur noch mit der Fancard ins Stadion*. Consulté le 10 juin 2011 : http://www.nzz.ch/nachrichten/politik/schweiz/fancard_stadion_zutritt_fussball_eishockey_1.4012398.html

NZZ. (2011). *Schwarzer Fussball-Frühling*. Consulté le 10 juin 2011 : http://www.nzz.ch/nachrichten/politik/schweiz/schwarzer_fussball-fruehling_1.10761682.html

Platzer, C. (2004). Nationale Hooligan Datenbank. Dans *Angst und Streben nach Sicherheit in Gesetzgebung und Praxis* (pp. 29-68). Zürich, Basel, Genf: Schulthess.

Tagblatt. (2009). *Fan-Card für den braven Fan*. Consulté le 11 mai 2010 : <http://www.tagblatt.ch/aktuell/ostschweiz/ostschweiz/Fan-Card-fuer-den-braven-Fan;art639,1417788>

VBS. (2010). *Runder Tisch gegen Gewalt im und um den Sport verabschiedet verbindlichen Massnahmenplan*. Consulté le 9 juin 2010 : <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/de/home/dokumentation/news/newsdetail.31276.nsb.print.html>



Auteur de ce numéro: Matthias BÄNZIGER

Matthias Bänziger a obtenu un Bachelor en Police Scientifique et un Master en Criminologie à l'Université de Lausanne. A l'heure actuelle il est collaborateur scientifique à la chaire du Prof. Killias à l'Université de Zürich.

Rédaction: Prof. Marcelo F. Aebi et Prof. Pierre Margot
ESC, UNIL, 1015 Lausanne

Veillez adresser vos remarques et communications à:

Yann Marguet, Secrétariat du Crimoscope

Tél. (021) 692 46 44

UNIL – Ecole des sciences criminelles
CH-1015 LAUSANNE

Fax (021) 692 46 15